Procedure file

Informations de base

INI - Procédure d'initiative	2021/2162(INI)	Procédure terminée
Révision du règlement financier en vue de l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel 2021-2027 Sujet 8.70.02 Réglementation financière		

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission conjointe à fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Contrôle budgétaire		10/09/2021
Budgets	HOHLMEIER Monika	10/09/2021
	UŠAKOVS Nils	
	Rapporteur(e) fictif/fictive	
	WINZIG Angelika	
	MANDA Claudiu	
	DURAND Pascal	
	ȘTEFĂNUĂ Nicolae	
	ANDRESEN Rasmus	
	FREUND Daniel	
	LAPORTE Hélène	
	CZARNECKI Ryszard	
	RZOŃCA Bogdan	
	OMARJEE Younous	
CONT Contrôle budgétaire		
Budgets		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination

	AGRI Agriculture et développement rural	Président au nom de la commission epp LINS Norbert	02/09/2021
Commission européenne	DG de la Commission Affaires économiques et financières	Commissaire GENTILONI Paolo	

Evénements clés

07/10/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/10/2021	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
25/10/2021	Vote en commission		
28/10/2021	Dépôt du rapport de la commission	A9-0295/2021	Résumé
22/11/2021	Débat en plénière		
23/11/2021	Résultat du vote au parlement		
24/11/2021	Décision du Parlement	T9-0469/2021	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2021/2162(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d?initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54; Règlement du Parlement EP 58
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CJ13/9/07111

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE696.550	13/09/2021	EP	
Amendements déposés en commission		PE697.826	06/10/2021	EP	
Avis spécifique	AGRI	PE699.044	19/10/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0295/2021	28/10/2021	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0469/2021	24/11/2021	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2022)12	03/03/2022	EC	

Révision du règlement financier en vue de l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel 2021-2027

La commission des budgets et la commission du contrôle budgétaire ont adopté le rapport dinitiative de Monika HOHLMEIER (PPE, DE) et Nils UAKOVS (S&D, LV) sur la révision du règlement financier en amont de lentrée en vigueur du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027.

La révision prochaine du règlement financier est nécessaire à la suite de lentrée en vigueur du CFP 2021-2027, dont linstrument NextGenerationEU. Elle est également nécessaire à la bonne mise en uvre de lAccord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres (AII).

Les députés estiment que la révision devrait viser à moderniser les règles applicables au budget de lUnion en fonction de ses dernières évolutions et conformément aux principes budgétaires et dans le respect des valeurs de lUnion, ainsi quà améliorer le contrôle parlementaire, la responsabilité démocratique, la transparence, lengagement citoyen et la capacité de répondre aux besoins des citoyens avec rapidité et efficacité, notamment en temps de crise.

Selon les députés, les grands objectifs de la révision des règles financières de lUnion devraient comprendre :

- le renforcement de la protection des intérêts financiers de lUnion,

- lalignement du règlement sur la conditionnalité liée à létat de droit,

- le renforcement des règles applicables aux marchés publics afin déviter tout conflit dintérêts potentiel et daméliorer la transparence,

- la réduction des démarches administratives pour les bénéficiaires,

- le renforcement de lefficacité des dépenses en vue de parvenir à une valeur ajoutée européenne plus élevée et

-lamélioration de laccès au financement de lUnion pour les citoyens, les PME et les autorités locales et régionales.

Responsabilité démocratique

Le nombre et la portée des instruments hors budget ont considérablement augmenté ces dix dernières années. Linstrument NextGenerationEU les a fait entrer dans une nouvelle dimension en augmentant considérablement le volume du budget de lUnion sous la forme de recettes affectées externes et en créant une dette jusque 2058 par le recours à lemprunt afin de pouvoir octroyer des prêts et de financer des dépenses directes de lUnion.

En tant que branche de lautorité budgétaire, le Parlement devrait être en mesure de contrôler et, le cas échéant, dautoriser lutilisation et la gestion par la Commission des recettes affectées externes et de ses opérations demprunt et de prêt. Les députés proposent de réviser le règlement financier afin de préciser que les recettes affectées externes et les éléments dactif et de passif liés aux opérations demprunt et de prêt sont inclus dans le budget de lUnion afin quils fassent lobjet du contrôle et de rapports de la Cour des comptes européenne et que lautorité budgétaire et lautorité de décharge puissent être dûment informées de tout cas présumé de détournement, de corruption, de fraude ou de violation de l'état de droit.

Létat de droit

Les députés rappellent que, lors de ladoption du règlement sur la conditionnalité, le Parlement, le Conseil et la Commission ont convenu denvisager dinclure le contenu du règlement sur la conditionnalité dans le règlement financier lors de sa prochaine révision. Ils invitent par conséquent la Commission à en présenter la proposition. La Commission devrait veiller à ce que les dépenses du budget de lUnion soient affectées à des projets ou à des organisations qui respectent les valeurs de lUnion énoncées à larticle 2 du traité sur lUnion européenne.

Les outils numériques

À la lumière des Pandora Papers, il est urgent dassurer la transparence pour les bénéficiaires effectifs. Les députés estiment que la centralisation obligatoire des informations au sein dun système de déclaration et de suivi unique et interopérable et au sein dune base de données publique de lUnion, comportant des informations sur les bénéficiaires directs et finaux des fonds de lUnion permettrait de résoudre le problème du manque de transparence ainsi que daccroître le contrôle public et la confiance dans les dépenses publiques de lUnion.

Le règlement financier devrait comporter des dispositions obligeant les acteurs responsables à établir des enregistrements uniformes des opérateurs économiques et des bénéficiaires effectifs afin de permettre leur identification dans tous les programmes de lUnion, quel que soit la personne qui met en uvre ces programmes et quel que soit le mode de gestion (gestion directe, indirecte ou partagée).

Les marchés publics

Les députés proposent de modifier le règlement financier afin dy inclure une définition d«intérêt à caractère professionnel contradictoire» pour que les institutions de lUnion puissent adopter des mesures datténuation à légard des soumissionnaires ayant un intérêt financier dans un contrat de services à caractère stratégique.

La révision du règlement financier devrait tenir compte des intérêts stratégiques autonomes de lUnion, dont la concurrence loyale, ainsi que de la nécessité dencourager la création demplois dans lUnion dans une série de secteurs essentiels pour parvenir aux objectifs stratégiques futurs de lUnion tout en garantissant des conditions de concurrence équitables.

La Commission est invitée à veiller à ce que des critères dattribution ambitieux soient fixés, en tenant compte du principe de «loffre économiquement la plus avantageuse». Les règles relatives aux marchés publics devraient comporter des garanties permettant d'évaluer les activités des entreprises qui sont en contradiction avec les objectifs sociaux et environnementaux de lUnion.

Les députés ont également insisté sur la prise en compte de la dimension de genre dans le budget, sur la prise en considération du climat et de la biodiversité et sur le fait que le règlement financier devrait permettre la bonne mise en uvre du socle européen des droits sociaux.

Révision du règlement financier en vue de l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel 2021-2027

Le Parlement européen a adopté par 534 voix pour, 98 contre et 57 abstentions, une résolution sur la révision du règlement financier en amont de lentrée en vigueur du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027.

La révision prochaine du règlement financier est nécessaire à la suite de lentrée en vigueur du CFP 2021-2027, dont linstrument NextGenerationEU. Elle est également nécessaire à la bonne mise en uvre de lAccord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres (AII).

Les députés estiment que la révision devrait viser à moderniser les règles applicables au budget de lUnion en fonction de ses dernières évolutions et conformément aux principes budgétaires et dans le respect des valeurs de lUnion, ainsi quà améliorer le contrôle parlementaire, la responsabilité démocratique, la transparence, lengagement citoyen et la capacité de répondre aux besoins des citoyens avec rapidité et efficacité, notamment en temps de crise.

Selon les députés, les grands objectifs de la révision des règles financières de lUnion devraient comprendre :

- le renforcement de la protection des intérêts financiers de lUnion,

- lalignement du règlement sur la conditionnalité liée à létat de droit,

- le renforcement des règles applicables aux marchés publics afin déviter tout conflit dintérêts potentiel et daméliorer la transparence,

- la réduction des démarches administratives pour les bénéficiaires,

- le renforcement de lefficacité des dépenses en vue de parvenir à une valeur ajoutée européenne plus élevée et

- lamélioration de laccès au financement de lUnion pour les citoyens, les PME et les autorités locales et régionales.

Responsabilité démocratique pour un budget moderne

Le Parlement note que linstrument NextGenerationEU a fait entrer les instruments hors budget dans une nouvelle dimension en augmentant considérablement, même si ce nest quà titre temporaire, le volume du budget de lUnion sous la forme de recettes affectées externes en créant une dette jusque 2058 par le recours à lemprunt afin de pouvoir octroyer des prêts et de financer des dépenses directes de lUnion.

En tant que branche de lautorité budgétaire, le Parlement devrait être en mesure de contrôler et, le cas échéant, dautoriser lutilisation et la gestion par la Commission des recettes affectées externes et de ses opérations demprunt et de prêt.

Les députés ont proposé de réviser le règlement financier afin de préciser que les recettes affectées externes et les éléments dactif et de passif liés aux opérations demprunt et de prêt sont inclus dans le budget de lUnion afin quils fassent lobjet du contrôle et de rapports de la Cour des comptes européenne et que lautorité budgétaire et lautorité de décharge puissent être dûment informées de tout cas présumé de détournement, de corruption, de fraude ou de violation de l'état de droit.

Létat de droit

La Commission est invitée à présenter sa proposition dinclure le contenu du règlement sur la conditionnalité dans le règlement financier lors de sa prochaine révision et à examiner les possibilités daméliorer lalignement de tous les instruments de lUnion destinés à assurer la protection des intérêts financiers de lUnion, dont le rapport annuel de la Commission sur létat de droit.

La Commission devrait également i) veiller à ce que les dépenses du budget de lUnion soient affectées à des projets ou à des organisations qui respectent les valeurs de lUnion et ii) déterminer si les dispositions correspondantes du règlement financier sont suffisamment efficaces pour prévenir les conflits dintérêts et lutter contre ceux-ci lors de lexécution et du contrôle du budget de lUnion.

Les outils numériques

À la lumière des Pandora Papers, il est urgent dassurer la transparence pour les bénéficiaires effectifs. Les députés estiment que la centralisation obligatoire des informations au sein dun système de déclaration et de suivi unique et interopérable et au sein dune base de données publique de lUnion, comportant des informations sur les bénéficiaires directs et finaux des fonds de lUnion permettrait de résoudre le problème du manque de transparence ainsi que daccroître le contrôle public et la confiance dans les dépenses publiques de lUnion.

Le règlement financier devrait comporter des dispositions obligeant les acteurs responsables à établir des enregistrements uniformes des opérateurs économiques et des bénéficiaires effectifs afin de permettre leur identification dans tous les programmes de lUnion, quel que soit la personne qui met en uvre ces programmes et quel que soit le mode de gestion (gestion directe, indirecte ou partagée).

Marchés publics

Le Parlement a invité la Commission à définir plus explicitement la notion de «conflit dintérêts professionnel» et à veiller à ce que ses règles de mise en uvre ne permettent pas lattribution de contrats de services à caractère stratégique à des entreprises placées sous le contrôle économique dun groupe détenant des parts dans des activités non conformes aux objectifs environnementaux et sociaux de lUnion ou au pacte vert pour lEurope.

La Commission est invitée à renforcer le règlement financier afin de tenir compte des «intérêts à caractère professionnel contradictoires» et daméliorer lexactitude de la notification volontaire de ceux-ci par les soumissionnaires, notamment en mettant en place des sanctions en cas de non-respect des notifications volontaires, y compris une interdiction temporaire de participation aux adjudications en cas de violations graves.

La révision prochaine du règlement financier devrait tenir compte des intérêts stratégiques autonomes de lUnion et fixer des critères dattribution ambitieux en tenant compte de la valeur ajoutée européenne des projets ainsi que du principe de «loffre économiquement la plus avantageuse». Les règles relatives aux marchés publics devraient comporter des garanties permettant d'évaluer les activités des entreprises qui sont en contradiction avec les objectifs sociaux et environnementaux de lUnion.

Les députés ont également insisté sur la prise en compte de la dimension de genre dans le budget, sur la prise en considération du climat et de la biodiversité et sur le fait que le règlement financier devrait permettre la bonne mise en uvre du socle européen des droits sociaux.